

17 janvier 2018

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 6 mai 2013:
«Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!»**

TEXTE DE LA PÉTITION

Les pétitionnaires:

- demandent que les abords des bâtiments scolaires, préaux et parking soient nettoyés quotidiennement du lundi au samedi dès 7 h 30;
- demandent qu'une barre rétractable soit posée à l'entrée du parking côté route des Franchises afin de n'autoriser l'accès qu'aux ayants droit;
- souhaitent que des mesures préventives soient étudiées et mises en place afin d'encourager les citoyen-ne-s à ne pas laisser leurs ordures joncher le sol;
- estiment que les auteurs de déprédations ou comportements dangereux, notamment ceux pouvant porter atteinte à l'intégrité physique des usagères et usagers de l'école (bris de bouteilles en verre ou conduite de véhicule automobile dans le parking à des vitesses excessives, par exemple) doivent être sanctionné-e-s.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2015, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a initié une réorganisation de l'entretien des locaux scolaires, qui a permis d'améliorer la qualité et la fréquence des nettoyages effectués, notamment les week-ends.

Ainsi, à l'école des Franchises, le nettoyage des préaux externes et du parking est effectué par une entreprise privée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et par le Service Voirie – Ville propre les mercredis; le Service des écoles et institutions pour l'enfance assure le nettoyage des préaux couverts tout au long de la semaine, ainsi que de l'ensemble des préaux les week-ends.

Comme le préau, le parking des Franchises a souvent été complexe à gérer. Des jeunes s'y installent pour boire et fumer. En semaine et de jour, la sortie des classes est perturbée.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a pris différentes mesures pour améliorer la situation:

- renforcement du nettoyage tel que décrit plus haut;
- envoi de travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) du Service de la jeunesse pour discuter avec les jeunes et sensibiliser le centre de loisirs des Franchises attentant;

- liens réguliers avec les polices municipale et cantonale en vue de passages et de contrôles dans le secteur;
- participation du Service des écoles et institutions pour l'enfance aux instances participatives de l'école pour connaître l'évolution de la situation, en lien étroit avec la direction de l'établissement et les partenaires scolaires.

En revanche, le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a pas retenu l'option de fermer le parking, en installant une barrière ou en posant une borne rétractable, deux solutions au demeurant très coûteuses. Le parking est en effet très utilisé par les habitant-e-s du quartier, hors du temps scolaire, en soirée et le week-end, et une certaine tolérance est admise. Pendant l'horaire scolaire, le parking reste réservé au corps enseignant; les ayants droit, munis d'un macaron, doivent s'acquitter d'un montant à l'année pour pouvoir s'y parquer.

En définitive, la situation du préau de l'école des Franchises s'est améliorée depuis mai 2013, date du dépôt de la pétition. La vigilance reste cependant de mise. Enfin, relevons que l'établissement scolaire de Franchises-Vieusseux participera lors de l'année scolaire 2018-2019 à un ambitieux projet sur le tri des déchets, organisé par le Service Voirie – Ville propre et le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Destiné avant tout aux élèves et aux partenaires scolaires, il permettra de mettre au centre des préoccupations la problématique du tri et des enjeux liés aux déchets.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder